PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2024 /2025

NOM DE L'INSTITUTION : BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (BONFED)

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCE MENT Trésor public invest.: TPI Trésor public fonction.: TPF Fonds propres: FP Fonds Externe: FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATU RE DU MAR CHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ,)	PÉRIODE DE LANCE- MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP: OUI/NON	LOCALI- SATION	DÉLAI PRÉVISION- NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES						
01	Considerate											71 Nov. 7	Déc. Janv.	Fév.	Mars	T3	Juin	T4 Yout
01	Service de gardiennage et de sécurité	TF	121511811	HTG 7, 140,000.00	S	PRAL	12- 2024	01-2025	NON	PAP	09		2,380,000.00	595,000.00	595,000.00	595,000.00	595,000.00	595,000.00
02	Achat de carburant pour les génératrices	TF	121511811	HTG 7, 440,000.00	F	DEPX	12- 2024	01-2025	NON	PAP	09	\(\frac{\chi}{\chi}\)	2,480,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	620,000.00

⁽¹⁾ Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services: S, Fournitures: F, Travaux: T, Prestations intellectuelles: P

Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré¹ : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public